



**PRÉFET
DE LA
CÔTE-D'OR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des Collectivités Locales et des Élections

Affaire suivie par Claire BROUSSE/ Delphine HORNY
Bureau des élections et de la réglementation
Tél : 03 80 44 65 40/65 41
mél : pref-elections@cote-dor.gouv.fr

Dijon, le 17 juin 2024

Arrêté N° 987
Fixant la liste des candidats pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale pour le
1^{er} tour du dimanche 30 juin 2024 pour la
3^{ème} circonscription

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le code électoral et notamment l'article R.101 ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU les déclarations de candidatures déposées jusqu'au dimanche 16 juin 2024 à 18h00 et la procédure de tirage au sort pour l'attribution des emplacements d'affichage effectuée ce même jour entre les candidatures déposées dans la troisième circonscription législative de Côte d'Or ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or ;

A R R E T E

Article 1er – La liste des candidats définitivement enregistrés dans la troisième circonscription législative de la Côte d'Or pour le **1^{er} tour** de scrutin est arrêtée ainsi qu'il suit dans l'ordre du tirage au sort :

Numéro de panneau	Candidats Députés	Candidats Remplaçants
1	Mme KHATTABI Fadila	M. DESEILLE François
2	M. MEZUI Georges	Mme MOSTAINE Nora
3	M. BOURGADEL Charle	M. LONCHAMPT Samuel
4	M. PRIBETICH Pierre	Mme THOMAS Gaëlle
5	M. COUDERT Thierry	M. CAMUS Antoine
6	Mme DELORME Fabienne	M. CHARBONNEL Philippe

Article 2– Le présent arrêté sera notifié au président de la commission de propagande.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Côte d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Préfecture, en Sous-Préfectures, ainsi qu'aux emplacements officiels des mairies **dès réception**, et qui sera déposé sur la table des bureaux de vote le jour de scrutin.

Le Préfet,

Signé, Franck ROBINE